

AQUARELLE

Pour Ados & Adultes.

Justine, une aquarelliste passionnée, vous enseigne l'aquarelle moderne, tout en fusion et en couleurs.
En partageant toutes ses techniques et astuces, vous allez apprendre à peindre tous les sujets que vous aimez, que ce soit des bouquets de fleurs et de végétaux, des paysages, des animaux etc.
A chaque cours, elle vous propose des peintures ou modèles, mais vous êtes libre de peindre ce qui vous plaît.

Grâce à son expérience et ses conseils, vous serez guidé pour progresser rapidement.

Renseignements :

Justine : 06 66 08 54 28

lartetcreation2@gmail.com

L'ART & CRÉATION

l'**Art & Création** est une association Soustonnaise créée en novembre 2001 par 4 passionnés de peinture.

Elle propose des Ateliers :

Aquarelle **Ateliers Créatifs**
Dessin **Manga** **Peinture**

de septembre à juin (*en dehors des vacances scolaires de la zone A).*

Elle organise également des expositions :

L'ARTisoàde, fin novembre, un Salon d'Art & d'Artisanat d'Art.

Le Salon des Arts, au cœur de l'hiver, un Salon organisé en partenariat avec le service culture de la mairie de Soustons.

Le Salon des artistes locaux, au printemps, Salon d'Art.

L'Expo des ateliers, à la fin de la saison, les travaux des élèves et membres des ateliers exposent le travail de l'année.

contact : 06 87 26 57 95
lartetcreation2@gmail.com
l'Art & Création - Pôle Résano - 18, rue de Moscou - 40140 SOUSTONS

Bulletin d'inscription 2026/2027

Aquarelle

le lundi de 14h à 16h

de septembre à juin

(hors vacances scolaires zone A)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél : .....

e-mail : .....

Tarif : 10,00 € par atelier

ou 40,00 € pour 5 séances consécutives

Adhésion à l'association : 20,00 €

L'Art & Création :
Pôle Résano - 18, rue de Moscou - 40140 SOUSTONS
lartetcreation2@gmail.com - https://
www.facebook.com/lartetcreation.soustons

Ne pas jeter sur la voie publique

Règlement

Partie à conserver par l'adhérent

Adhésion & Règlement des ateliers :

Pour avoir accès aux ateliers proposés par l'association, l'adhérent(e) s'engage à régler une adhésion de 20€ pour l'année.
Le règlement des ateliers s'effectue auprès de l'intervenante.

Assiduité et respect des horaires :

Pour une organisation optimum de chaque atelier, les adhérents(es) s'engagent à respecter les horaires prévus et à prévenir l'intervenante en cas d'absence.

Local et Matériel mis à disposition :

La Mairie de Soustons met gracieusement une salle à notre disposition, nous remercions chaque participant(e) de respecter ces locaux, le matériel et le mobilier s'y trouvant.
Le nettoyage et le rangement du matériel utilisé pendant l'atelier incombent à chaque occupant(e).

Droit à l'image :

Lors des ateliers, des photos et vidéos peuvent être prises. Sauf opposition de votre part, elles sont susceptibles d'être utilisées à des fins non commerciales,sur nos supports de communication.

L'adhésion à l'association vaut acceptation du présent règlement.